

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2009)
Heft: 6

Artikel: Les tâches du S1... ou le mode d'emploi condensé de l'adjutant de bataillon
Autor: Keller, Vania
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348868>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

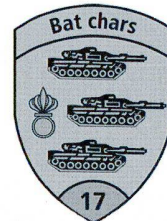
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'adjudant de bataillon met en place et annonce le bataillon lors de la remise de l'étendard.

Toutes les photos © bat chars 17.

EM bat chars 17

Les tâches du S1... ou le mode d'emploi condensé de l'adjudant de bataillon

Cap Vania Keller

S1, EM bat chars 17

Commençons par effacer immédiatement deux idées absolument fausses :

L'adjudant de bataillon n'est pas un adj sof « pas fini » - c'est-à-dire un adjudant sous-officier sans BUSA... L'adj bat est un capitaine/major qui s'est amusé, comme ses camarades, dans une école d'officiers et dans des stages de formation techniques et d'état-major (SFT/SFEM).

La fonction d'adj bat n'est pas une invention d'Armée XXI. On trouve en effet cette fonction dans les textes, dès le XVI^e siècle, définie de la manière suivante : aide de camp.

Cahier des charges

Cette définition étant plutôt obscure, faisons un peu de lumière : outre les tâches liées à la planification et à la relève du personnel, l'adjudant de bataillon remplit de nombreuses fonctions vitales dans un état-major (EM) de bataillon. Ces fonctions comprennent le rôle d'aide de camp du commandant, c'est-à-dire à la fois le conseiller et l'avocat du diable, aide et fournisseur de renseignements

Le S1, ici avec (de gauche à droite) le commandant de bataillon et le commandant de brigade, est responsable de l'organisation des cérémonies officielles et des relations avec les civils.



aux autres membres de l'état-major, représentant auprès des instances civiles et militaires au nom du commandant, dépositaire des actes administratifs, gestionnaire des délais, conseiller en matière juridique militaire, « expert » des règlements (où trouver quelle information?), gendarme au poste de commandement (ordre et tenue), relais entre la troupe et le commandant (esprit de corps et moral de la troupe), maître des cérémonies et, bien sûr, chef du personnel.

Il est clair que, contrairement aux autres membres de l'EM, lesquels ont des fonctions bien ciblées -of rens, of trm, of log etc...- les fonctions de l'adj bat sont trop nombreuses pour entrer dans un cahier des charges standard, d'où l'utilisation du terme « adjudant » : c'est pratique, court et, surtout, complètement indéfini !

Passons aux choses sérieuses. Entre les multiples fonctions de l'adj bat, la plus importante est la tâche de chef du personnel. Les missions de base, c'est-à-dire la vue d'ensemble sur le personnel du bat lors de la préparation du cours de répétition (CR), ou lors d'engagements spéciaux, les répartitions du personnel-clé en cas de besoin, les demandes de dispense ou de déplacement de CR sont relativement standards et aisées, même si l'investissement en temps en dehors du service est plutôt élevé pour un officier de milice.

La mission la plus exigeante en matière de gestion du personnel est, sans conteste, le travail administratif relatif à l'avancement. L'avancement demande beaucoup de temps, de disponibilité envers les aspirants, un peu de tactique, une connaissance impitoyable des règlements, lois et directives sur l'avancement et, surtout, une bonne dose de détermination.

Temps et disponibilité

Les candidats à l'avancement au CR ont besoin de recevoir un maximum d'informations à jour. Là commence le travail du S1 : chercher les informations, demander par tous les moyens les nouveautés, auxquelles les S1 de milice n'ont pas toujours accès, savoir qui contacter pour trouver



Le S1 a également sa place dans l'échelon de conduite, relié au PC mobile. Ici, durant les exercices de compagnie, rédaction des rapports de qualification avec le commandant.

l'information est l'une des tâches les plus exigeantes du S1. Ceci doit absolument se faire avant le CR.

Une fois amuniciponné en infos, le S1 peut parler avec les aspirants qui se présentent - au mieux, le premier jour du cours de cadres (CC), au pire hors service jusqu'à 3 mois ou plus après le CR. Lors de ces discussions, le S1 parle avec les aspirants pour trouver la meilleure formule pour leur avancement, leur fait savoir quelles sont les exigences pour telle ou telle fonction et planifie leur « plan de carrière » de milice.

Il est clair que chaque discussion ne produit pas nécessairement un candidat à l'avancement. Certains sont trop jeunes, d'autres n'ont pas les qualifications nécessaires ; d'autres encore, pour des raisons professionnelles ou personnelles, retirent leur candidature... mais le résultat final est que l'adj bat se doit de parler avec chacun et de manière très ouverte, pour

Dans tous les travaux de planification, le S1 est l'aide de camp du cdt bat.



être sûr que, autant pour le candidat que pour l'armée, soit trouvé la meilleure voie. Cela nécessite pour le S1 une grande disponibilité.

Tactique, connaissance des règlements et détermination

L'une des grandes difficultés pour un S1 en CR est l'âge et le nombre de jours de service des candidats. Un mythe très répandu est que l'avancement est limité par l'âge des aspirants. Or, sur ce point, les règlements et directives ne stipulent, à aucun endroit, de limite d'âge pour l'avancement ! Les candidats doivent, en fonction de leur nombre de jours de service restants, signer un accord de service volontaire pour leur formation, si celle-ci dépasse leur âge de libération actuel et/ou le nombre de jours de service, ainsi qu'un accord garantissant à l'armée un certain nombre de CR dans leur nouvelle fonction. Le S1 doit parfois « combattre » pour faire appliquer le règlement et épisodiquement, doit oser affronter les instances supérieures. Toute bataille dépend de la connaissance du terrain, d'une bonne dose de tactique et de la détermination des combattants...

En conclusion : l'adj bat (S1) n'est pas une fonction pacifique, contrairement aux idées reçues, ni une fonction cérémoniale. Cette fonction exige beaucoup de la personne qui la revêt, mais donne une satisfaction immense à celui/ celle qui accepte les défis.

V.K.

Il n'est pas facile de trouver des spécialistes qualifiés pour tous les postes du bataillon.





Le sgm tech Voutat, « en prêt » à l'état-major de bataillon, futur chef de section logistique.



Les cadres doivent être informés sur les modalités de l'avancement, afin de leur permettre d'opter pour de nouvelles fonctions au sein du bataillon.



WALKYRIE : Quand on a troqué sa moto pour un *Piranha*, il fait quand même bon retrouver les sensations du grand air...



L'état-major et les commandants de compagnie préparent le CR 2009 à la Lenk.

EM bat chars 17

Un état-major de bataillon (EM bat) se compose de 18 personnes, répartis en 5 cellules ou domaines de commandement (DBC). Chaque chef de cellule est désigné par une lettre et un chiffre : S (*Staff*) au niveau du bataillon, G (*Ground*) au niveau des Grandes unités des Forces terrestres et A (*Air*) pour les Forces aériennes.

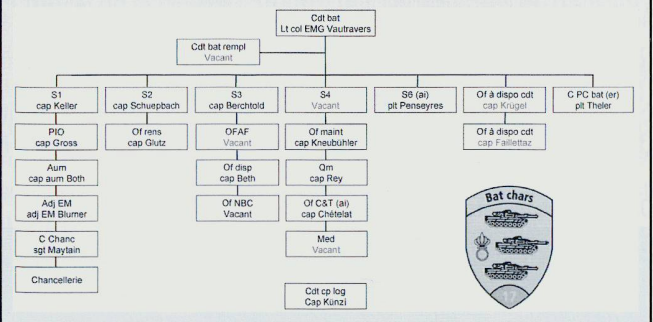
Les cellules ou DBC se répartissent comme suit :

- S1 personnel
- S2 renseignement
- S3 opérations
- S4 logistique
- S6 aide au commandement

Les officiers d'état-major sont d'anciens chefs de section qui suivent un SFEM à Kriens, à l'exception du commandant remplaçant et du S3, qui doivent avoir plusieurs années d'expérience en tant que commandants de compagnie.

A l'engagement, les commandants de la compagnie état-major et logistique sont généralement incorporés à l'état-major de bataillon.

OB EM bat chars 17



L'état-major et les commandants au complet, durant les journées de travail d'état-major 6 mois avant le CR.